



SOCIÉTÉ DU

TROTTEUR FRANÇAIS

SUIVI DE LA LUTTE ANTIDOPAGE

ANNEE 2025

SOMMAIRE

I.	ACTIONS SPECIFIQUES MENEES EN 2025	4
1.	CONSERVATION D'ECHANTILLONS POUR LA REALISATION D'ANALYSES RETROSPECTIVES	4
2.	PRELEVEMENTS DE CHEVAUX A LEUR ARRIVEE SUR L'HIPPODROME LES JOURS DE COURSES	4
3.	CONTROLE DES TRAITEMENTS ADMINISTRES DANS LES JOURS PRECEDANT UNE COURSE	5
4.	POURSUITE DU SUIVI LONGITUDINAL	5
5.	PRELEVEMENTS BICARBONATE	7
II.	EVOLUTION DES MOYENS DEDIES	8
III.	LES SUBSTANCES DETECTEES	9
1.	SUBSTANCES DETECTEES EN 2025	9
2.	SUBSTANCES DETECTEES PAR LE LCH SUR DES PRELEVEMENTS FRANÇAIS ET ETRANGERS	10
IV.	LES PRELEVEMENTS	11
1.	NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS	11
2.	NATURE DES PRELEVEMENTS	12
3.	VICES DE FORME	12
4.	PRELEVEMENTS POSITIFS	13
5.	PRELEVEMENTS EN COURSE	14
6.	PRELEVEMENTS LORS DES « OPERATIONS PARTANTS »	16
7.	PRELEVEMENTS A L'ENTRAINEMENT	17
8.	PRELEVEMENTS LORS DES EPREUVES DE QUALIFICATION	19
9.	PRELEVEMENTS DE CHEVAUX SORTIS PROVISOIREMENT DE L'ENTRAINEMENT	20
10.	PRELEVEMENTS A L'ELEVAGE	20
11.	ANALYSES DE DEPISTAGE ET D'INTEGRATION	21
12.	ENQUETES ET ANALYSES REALISEES LORS DE SUIVIS POSITIFS	22

I. ACTIONS SPECIFIQUES MENEES EN 2025

1. CONSERVATION D'ECHANTILLONS POUR LA REALISATION D'ANALYSES RETROSPECTIVES

L'Annexe I du Code des courses au Trot dispose depuis décembre 2013 que « Lorsque le laboratoire d'analyses de la Fédération Nationale des Courses Hippiques n'a pas mis en évidence de substance prohibée dans la première partie du prélèvement, telle que précisée au § II de la présente annexe, la deuxième partie du prélèvement peut être conservée, sur demande des Commissaires de la SETF, pendant une durée maximale de dix ans ».

Ces dispositions permettent donc de conserver des échantillons afin de les soumettre à des analyses rétrospectives dans les 10 ans qui suivent la réalisation du prélèvement. Les nouvelles analyses sont réalisées à la demande des Commissaires de la SETF dans la mesure où le laboratoire, à l'appui de nouvelles technologies, est en capacité de détecter de nouvelles molécules non recherchées au moment du prélèvement.

En 2025, tous les prélèvements effectués lors des journées de courses suivantes ont été conservés :

Date	Lieu	Principales courses lors de la réunion
Dimanche 19 janvier	Vincennes	PRIX DE CORNULIER
Samedi 25 janvier	Vincennes	PRIX BOLD EAGLE ET PRIX OURASI
Dimanche 26 janvier	Vincennes	GRAND PRIX D'AMERIQUE
Dimanche 9 février	Vincennes	GRAND PRIX DE FRANCE
Dimanche 16 février	Vincennes	PRIX COMTE PIERRE DE MONTESSON
Samedi 1 ^{er} mars	Vincennes	PRIX DE SELECTION, PRIX HENRI DESMONTILS ET PRIX DES CENTAURES
Samedi 19 avril	Enghien	PRIX DE L'ATLANTIQUE
Samedi 7 juin	Vincennes	PRIX CHAMBON P, LE GONIDEC ET JULES THIBAUT
Dimanche 22 juin	Vincennes	PRIX D'ESSAI, DU PDT DE LA REPUBLIQUE, R. BALLIERE, A. VIEL ET NORMANDIE
Dimanche 21 décembre	Vincennes	CRITERIUM CONTINENTAL ET PRIX TENOR DE BAUNE

Les prélèvements qui avaient été conservés en 2018 ont fait l'objet d'analyses rétrospectives au cours de l'année 2025, pour la recherche de substances de catégorie II. Les résultats d'analyses de ces prélèvements se sont révélés négatifs.

2. PRELEVEMENTS DE CHEVAUX A LEUR ARRIVEE SUR L'HIPPODROME LES JOURS DE COURSES

En janvier 2021, de nouvelles modalités de prélèvements ont été mises en place pour les chevaux déclarés partants. En effet, en complément des contrôles réalisés à l'issue des courses ainsi que dans le cadre des « Opérations Partants » (prélèvements de tous les chevaux déclarés partants dans certaines grandes épreuves dans les 72 heures avant la course), **des prélèvements sont désormais effectués sur des chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome les jours de courses.**

Trois opérations de ce type sont ainsi organisées sur une période de 15 jours et trois chevaux sont prélevés à chaque opération. **Ces opérations spécifiques ont été poursuivies en 2025.**

En outre, de nouvelles opérations dites « opérations coup de poing » ont été mises en place à partir du mois de mai 2023 et ont été poursuivies en 2025. Au cours de ces opérations spécifiques, ce sont 10 chevaux qui sont prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome. En 2025, 3 opérations « coup de poing » ont été effectuées tous les 2 mois.

En 2025, ce sont 78 opérations qui ont été organisées, dont 19 « opérations coup de poing » et 365 chevaux prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome. Trois prélèvements effectués dans le cadre de ces opérations spécifiques ce sont révélés positifs (3 substances de catégorie I).

En 2024, 76 opérations avaient été effectuées pour 357 chevaux prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome.

3. CONTROLE DES TRAITEMENTS ADMINISTRES DANS LES JOURS PRECEDANT UNE COURSE

Depuis février 2022, l'Annexe X du code des courses au Trot dispose notamment que :

« *Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a fait l'objet, entre la **clôture de son engagement** dans une épreuve régie par le présent Code et l'épreuve concernée, de l'administration par voie **intra-articulaire de quelque substance que ce soit ou de l'administration d'une substance prohibée** telle que définie à l'article 3 § XXXIV du présent Code.*

[...]

*Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a reçu un traitement par **injection intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent ladite épreuve.*** »

[...]

« *Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a reçu, **dans les quatre jours qui précèdent ladite épreuve, de l'imidocarbe ou un antibiotique** figurant dans le tableau ci-dessous :*

Famille	Nom
Céphalosporines de 3 ^{ème} génération	Ceftiofur
	Céfopérazone
	Céfovécine
Céphalosporines de 4 ^{ème} génération	Cefquinome
Fluoroquinolones	Danofloxacin
	Marbofloxacin
	Orbifloxacin
	Pradofloxacin
	Enrofloxacin
Tétracyclines	Oxytétracycline
	Doxycycline
Macrolides	Erythromycine

Au cours de l'année 2025, il a été possible d'identifier, suite à l'examen des ordonnances transmises avec les comptes rendus de contrôles à l'entraînement :

- **8 chevaux ayant fait l'objet d'un traitement par injection intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours précédant une épreuve.**
- **1 cheval ayant fait l'objet d'une administration des substances prohibées de catégorie I entre la clôture des engagements et une épreuve.**

Tous ces chevaux ont été disqualifiés dans la course courue postérieurement à ces administrations et leurs entraîneurs ont été sanctionnés d'une amende.

4. POURSUITE DU SUIVI LONGITUDINAL

La sélection des chevaux qui font l'objet de prélèvements dans le cadre du Suivi Longitudinal est réalisée en prenant en compte les sommes gagnées entre le 1^{er} avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année en cours, afin de prendre en considération les résultats des grandes épreuves pendant la deuxième partie du meeting d'hiver.

A compter du 1^{er} avril 2020, il a été décidé de ne retenir que les 10 meilleurs trotteurs pour le Suivi Longitudinal. Les 10 chevaux suivants ont donc été intégrés au Suivi Longitudinal réalisé du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 :

SUIVI LONGITUDINAL 2024-2025	
Nom du cheval	Gains en euros période 1 ^{er} avril 2023 – 31 mars 2024
IDAO DE TILLARD	1291500
HOHNECK	889815
GO ON BOY	764150
JUSHUA TREE	643900
KOCTEL DU DAIN	478000
JEAN BALTHAZAR	469950
HOKKAIDO JIEL	458800
KANA DE BEYLEV	453700
INA DU RIB	443600
ESPERANZA IDOLE	409350

A partir du 1^{er} avril 2025, les 10 trotteurs suivants ont été intégrés au Suivi Longitudinal réalisé du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025* :

* Il a été décidé de mettre un terme au Suivi Longitudinal 2025-2026 au 31 décembre 2025 et de suspendre pendant deux ans (en 2026 et 2027) le Suivi Longitudinal.

SUIVI LONGITUDINAL 2025-2026	
Nom du cheval	Gains en euros période 1 ^{er} avril 2024 – 31 mars 2025
HORSY DREAM	1191000
GO ON BOY	828300
JOUMBA DE GUEZ	695340
IDAO DE TILLARD	686230
LOMBOK JIEL	528000
JUST LOVE YOU	437600
LOVINO BELLO	411860
FRANK GIO	410900
INEXESS BLEU	398850
JEROBOAM D'ERABLE	387280

Les prélèvements réalisés dans le cadre du Suivi Longitudinal sont soumis à de nombreuses analyses faisant appel à des technologies innovantes :

- **Analyses classiques** : Les procédures habituelles appliquées par le LCH pour les échantillons collectés à l'entraînement sont mises en œuvre sur ces prélèvements.
- **Mesure des paramètres hématologiques** : Un certain nombre de paramètres hématologiques (Hématies, Hématocrite, Volume Globulaire Moyen...) sont mesurés sur chaque prélèvement.
- **Dosage de l'IGF1** : Cette molécule peut être un témoin de l'administration d'hormone de croissance.
- **Test ELISA REST** : Il consiste à mettre en évidence la présence éventuelle d'Anticorps anti-hormone de croissance recombinante équine (reGH équine). La détection de ces anticorps est possible pendant plusieurs mois après une administration de reGH équine.

- **Analyse transcriptomique** : L'expression de certains gènes est spécifiquement modifiée suite à l'administration d'EPO ou de reGH équine. L'analyse transcriptomique permet de mettre en évidence ces variations de l'expression génique.
- **Analyse métabolomique** : Cette technique d'étude d'un grand nombre de métabolites (ou ions) urinaires permet d'établir le « profil métabolomique » du cheval. Ce profil est comparé au profil correspondant à une population non traitée, ou au profil métabolomique caractéristique d'une population de chevaux ayant reçu de l'hormone de croissance ou de l'EPO.
- **Etablissement du profil stéroïdien pour chaque cheval** : Le dosage de différents paramètres hormonaux permet d'établir pour chaque cheval un profil stéroïdien. Le dépistage de la castration immunologique (par administration de vaccin anti-GnRH) est également réalisé depuis 2014.

Le Suivi Longitudinal propose donc une approche indirecte du contrôle antidopage. En effet, certaines analyses réalisées n'ont pas pour objet la mise en évidence des substances prohibées dans l'urine ou le sang mais permettent d'apprécier leur retentissement sur certains paramètres.

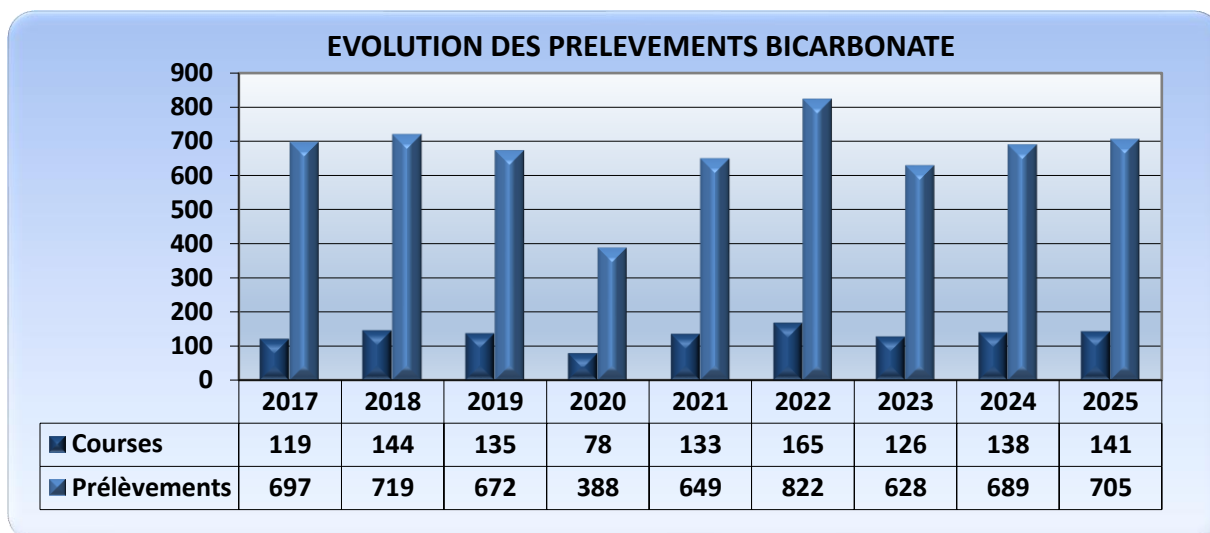
La répétition de ces analyses sur un même cheval pendant au minimum un an permet d'exercer une surveillance de plus en plus performante au fil des mois. Les données issues des analyses sont traitées statistiquement et permettent de détecter des variations qui peuvent être le signe de dopage.

5. PRELEVEMENTS BICARBONATE

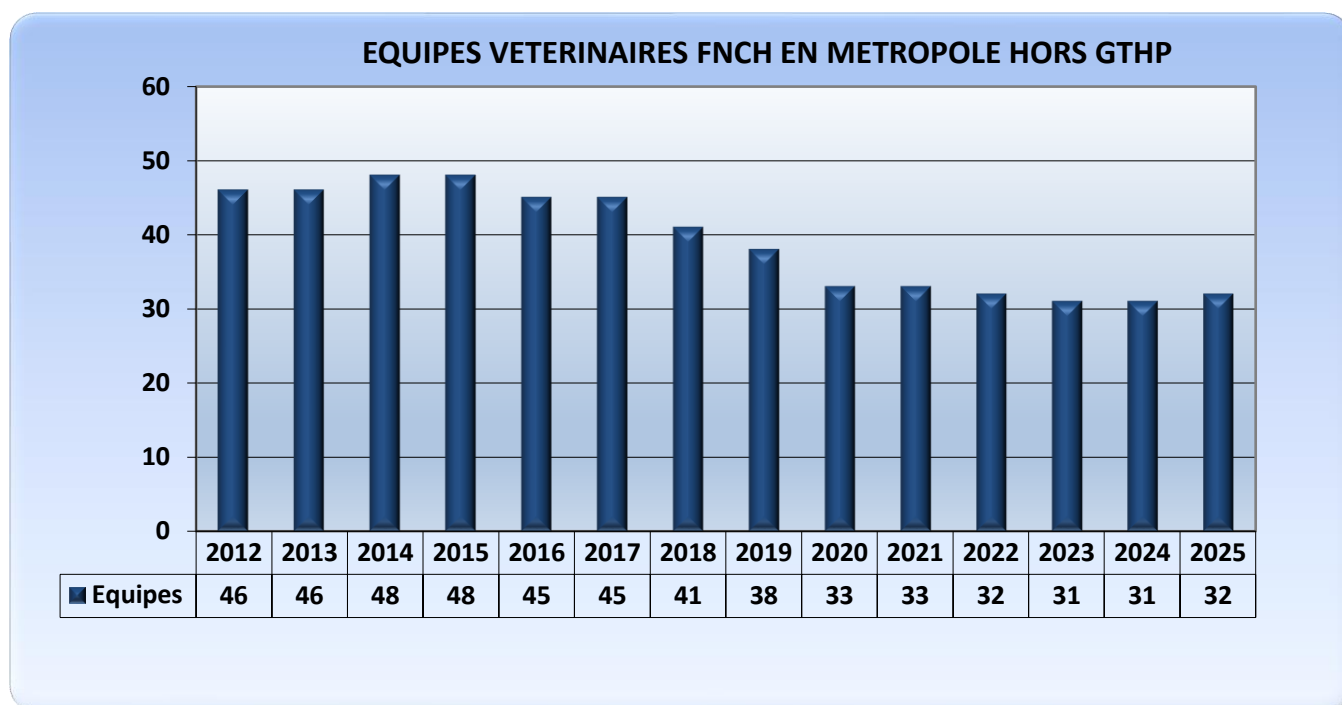
Des prélèvements sanguins spécifiques ont de nouveau été réalisés en 2025 afin de les soumettre à un dosage du dioxyde de carbone (seuil autorisé 36 mmoles/litre de plasma). Ces prélèvements sont réalisés, au minimum 45 minutes après l'arrivée de la course, afin de mettre en évidence l'administration éventuelle de « Milk Shake » aux chevaux.

Les prélèvements bicarbonate sont effectués sur les cinq premiers de 3 courses sélectionnées lors d'une réunion.

En 2025, 705 chevaux ayant participé à 141 courses différentes ont fait l'objet de prélèvements bicarbonate. Tous ces prélèvements se sont révélés négatifs.



II. EVOLUTION DES MOYENS DEDIES



Il faut ajouter à ces 32 équipes vétérinaires FNCH « province », les 5 vétérinaires du GTHP, les 4 vétérinaires des sociétés mères et de la FNCH, ainsi que les 4 vétérinaires intervenant dans les DOM-TOM ; soit un total de 45 vétérinaires.

III. LES SUBSTANCES DETECTEES

1. SUBSTANCES DETECTEES EN 2025

Les molécules les plus fréquemment détectées sont surlignées en jaune.

En 2025, le LCH a mis en évidence 23 substances différentes au Trot.

N°	SUBSTANCES ET/OU METABOLITES	CLASSE PHARMACOLOGIQUE - MODE D'ACTION	NOMBRE DE DETECTIONS	
			dont :	
1	ALTRENOGEST	Progestagène	1	
2	ATENOLOL	Bétabloquant, Anti-hypertenseur	1	
3	BETAMETHASONE	Corticoïde, anti-inflammatoire stéroïdien	1	
4	BOLDENONE > seuil	Anabolisant	1	
5	DEXAMETHASONE	Corticoïde, anti-inflammatoire stéroïdien	5	1 ENT
6	DMSO	Anti-inflammatoire, analgésique	3	3 ENT
7	EPO	Agent stimulant l'érythropoïèse	1	
8	ESTRANEDIOL	Anabolisant	1	
9	GABAPENTINE	Antiépileptique, analgésique	1	
10	GLYCOPYRROLATE	Anticholinergique	1	
11	HEPTAMINOL	Analeptique cardio-vasculaire	1	
12	LIDOCAÏNE	Anesthésique local	3	1 EQ
13	LIDOCAÏNE ET DIPYRONE	Anesthésique local et Anti-inflammatoire non stéroïdien, spasmolytique, antipyrétique.	1	
14	MEDROXYPROGESTERONE ACETATE	Progestatif de synthèse	1	
15	METHOCARBAMOL	Myorelaxant	2	
16	MORPHINE ET ORIPAVINE	Analgésique central, stupéfiant	20	1 EQ 1 OPH
17	OMEPRAZOLE	Antiulcéreux gastrique	2	1 SL
18	OXAZEPAM	Anxiolytique	2	
19	SILDENAFIL	Inhibiteur de la phosphodiesterase de type 5, traitement des troubles de l'érection	1	
20	TESTOSTERONE > seuil	Anabolisant	1	1 EQ
21	THEOPHYLLINE	Bronchodilatateur, analeptique respiratoire et diurétique	1	
22	TRIAMCINOLONE ACETONIDE	Corticoïde, anti-inflammatoire stéroïdien	8	
TOTAL CAS POSITIFS			59	

ENT = Entraînement ; OPH = Prélèvement du cheval à son arrivée sur l'hippodrome ; SL = Suivi Longitudinal ; EQ = Epreuve de Qualification.

Le cas positif à la Testostérone > seuil chez une jument a été expliqué par une tumeur ovarienne.

Le cas positif Boldénone > seuil a été expliqué par la consommation d'un foin contaminé par de la Boldione (précurseur de la Boldénone).

Les 20 cas positifs à la Morphine et à l'Oripavine ont pu être expliqués par la consommation d'aliments contaminés. Trois aliments de trois marques différentes ont été concernés par cette contamination.

2. SUBSTANCES DETECTEES PAR LE LCH SUR DES PRELEVEMENTS FRANÇAIS ET ETRANGERS

Le Laboratoire des Courses Hippiques analyse, à la demande d'autorités hippiques étrangères, de nombreux prélèvements effectués sur leur territoire.

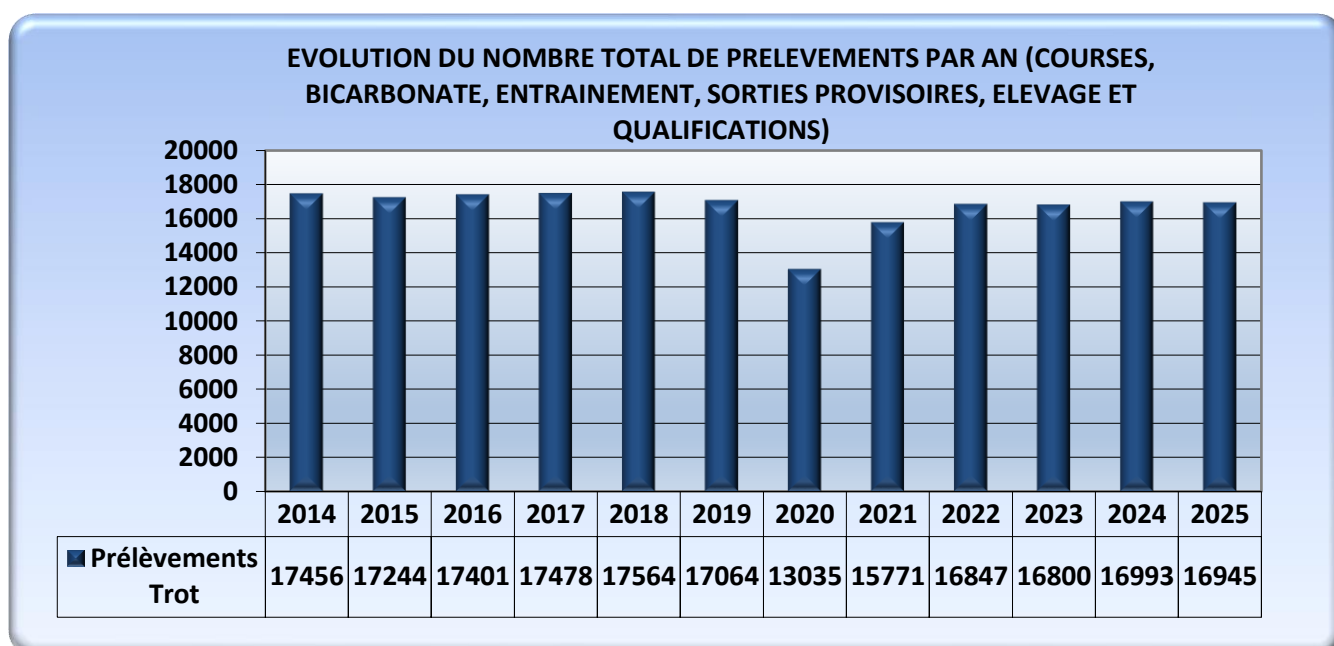
Les principales molécules ou celles nouvellement détectées durant ces 6 dernières années sont détaillées dans le tableau ci-après.

PRINCIPALES MOLECULES NOUVELLEMENT DETECTEES PAR LE LCH DANS DES PRELEVEMENTS EFFECTUES A L'ETRANGER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5 ALPHA-ESTRANE-3BETA,17ALPHA-DIOL						
17 ALPHA TRENBOLONE (Anabolisant)						
17 BETA TRENBOLONE						
ACETYL-LEUCYL-LYSINE (Métabolite de L'Heptapeptide Ac-LKKTETQ) Métabolite du TB500						
ACIDE AMINOCAPROIQUE (Antifibrinolytique, Anti-inflammatoire)						
ACIDE CLODRONIQUE (Bisphosphonate)						
ACIDE TILUDRONIQUE						
ANDARINE (Modulateur sélectif des récepteurs aux androgènes : SARM)						
AZAPERONE (Neuroleptique)						
BOLDENONE> SEUIL (Anabolisant)						
BOLDENONE UNDECYLENATE (Anabolisant)						
BUTYL GLUCURONIDE						
CINCHOCAINE (Anesthésique local)						
CINCHOPHENE (analgésique)						
CLOSTEBOL						
COBALT>SEUIL						
DANAZOL						
DIOXYDE DE CARBONE						
EFAPROXIRAL						
FLUOROPREDNISOLONE (Corticoïde)						
GW 501516						
GW501516 Métabolite : 4-METHYL-2-(4(TRIFLUOROMETHYL)PHENYL) THIAZOLE-5-CARBOXYLIC ACID						
HYDROXYTRAZODONE						
ITPP						
LIGANDROL LGD 4033						
LISOXYLLINE (Anti-inflammatoire)						
MDMA (Psychostimulant)						
MEDROXYPROGESTERONE ACETATE						
METHANDIENONE (Anabolisant)						
METHENOLONE (Anabolisant)						
METHYLTESTOSTERONE (Anabolisant)						
METOCLOPRAMIDE (Neuroleptique)						
MINOXIDIL (Vasodilatateur)						

PRINCIPALES MOLECULES NOUVELLEMENT DETECTEES PAR LE LCH DANS DES PRELEVEMENTS EFFECTUES A L'ETRANGER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
NEOSTIGMINE (Parasympathomimétique)						
OSTARINE (Modulateur sélectif des récepteurs aux androgènes : SARM)						
Peptides VNFYAWK(T6) et VYSNFLR(T17) -EPO						
PREGABALIN (Analgésique, Anxiolytique, Antiépileptique)						
SILDENAFIL						
TRAZODONE						
TRENDIONE						
TURINABOL						
XIPAMIDE (diurétique)						
XYLOMETAZOLINE (Vasoconstricteur)						
ZOPICLONE						

IV. LES PRELEVEMENTS

1. NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS



Le nombre total de prélèvements réalisés au trot avait significativement diminué en 2020 en raison de la crise sanitaire de la COVID-19 (pas de courses, ni de prélèvements à l'entraînement pendant presque 2 mois).

En 2021, le nombre de total de prélèvements n'était pas revenu au niveau de 2019 du fait des mesures sanitaires qui ont continué à être appliquées pour les prélèvements en course jusqu'au 19 mai 2021.

Depuis 2022, les prélèvements ont pu être effectués dans des conditions classiques, sans les contraintes liées aux mesures sanitaires anti-Covid. Il faut toutefois souligner que certaines réunions de courses n'ont pas pu faire l'objet de prélèvements dans la mesure où pour certaines journées au cours desquelles de très nombreuses réunions de course

sont organisées, le nombre de vétérinaires disponibles est insuffisant pour effectuer des prélèvements sur tous les hippodromes.

La stricte application de la réglementation du travail qui ne permet pas aux vétérinaires de travailler plus de 3 dimanches de suite explique en grande partie ce manque de vétérinaires préleveurs et le fait que certaines réunions de courses ne fassent pas l'objet de prélèvements.

Évolution du nombre total de prélèvement **2024-2025** : **-0,28 %**

Évolution du nombre total de prélèvement **2019-2025** : **- 0,7 %**

2. NATURE DES PRELEVEMENTS

Trot et Galop (uniquement Trot pour Qualifications)	Pourcentage d'urine 2024	Pourcentage d'urine 2025
Courses	87,39%	91,00%
Qualifications	90,67%	90,94%
Entraînement	88,81%	91,14%
Sorties Provisoires	79,17%	69,70%
Opérations Partants	80,05%	93,02%
Suivi longitudinal	87,96%	94,44%
Total	87,26%	91,02%*

Depuis le début du mois de décembre 2018, les prélèvements réalisés à l'élevage sont constitués uniquement de sang et de crins.

* Le pourcentage total de prélèvements urinaires est donc calculé en excluant les contrôles à l'élevage.

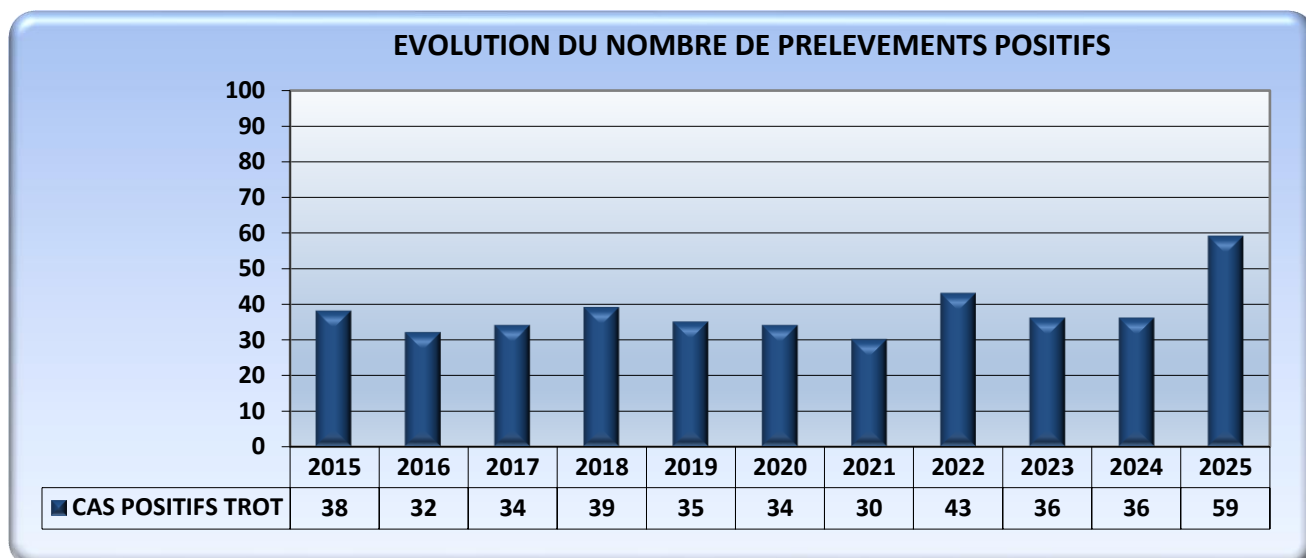
3. VICES DE FORME

25 vices de forme ont été comptabilisés en 2025 au Trot. Dont 20 prélèvements en raison d'un problème de transporteur.

Il y avait eu 16 vices de forme en 2024, 31 en 2023, 9 en 2022, 8 en 2021 et 9 en 2020.

4. PRELEVEMENTS POSITIFS

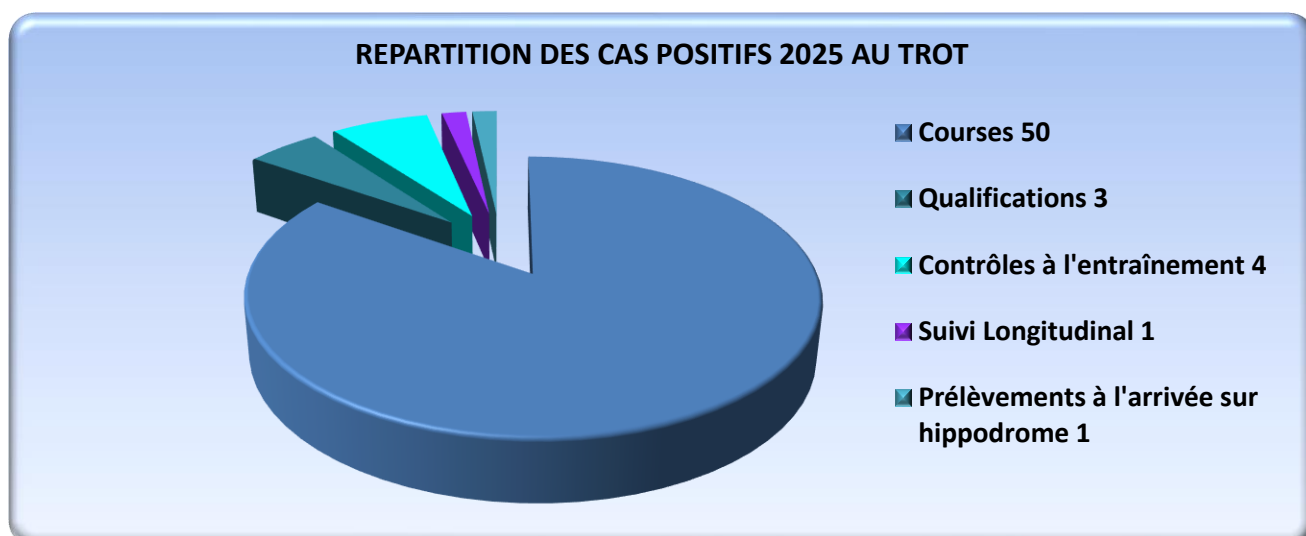
A. EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS POSITIFS (COURSES, ENTRAINEMENT, PARTANTS, QUALIFICATIONS, ELEVAGE ET SORTIES PROVISOIRES)



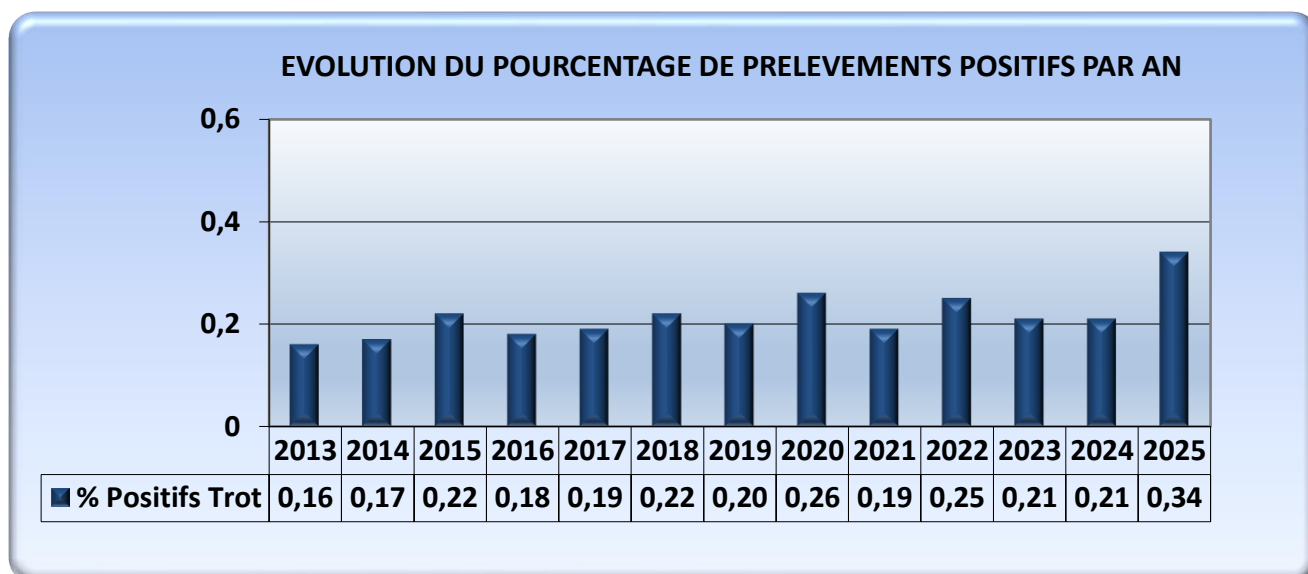
Au Trot, le nombre de cas positifs a augmenté sensiblement en 2025 (59 cas).

Il faut néanmoins souligner qu'en 2025, 20 cas positifs avaient une origine commune. En effet, les 20 cas positifs à la Morphine et à l'Oripavine ont pu être expliqués par la consommation d'aliments contaminés. Trois aliments de trois marques différentes ont été concernés par cette contamination.

B. REPARTITION DES CAS POSITIFS AU TROT



C. POURCENTAGE DE POSITIFS



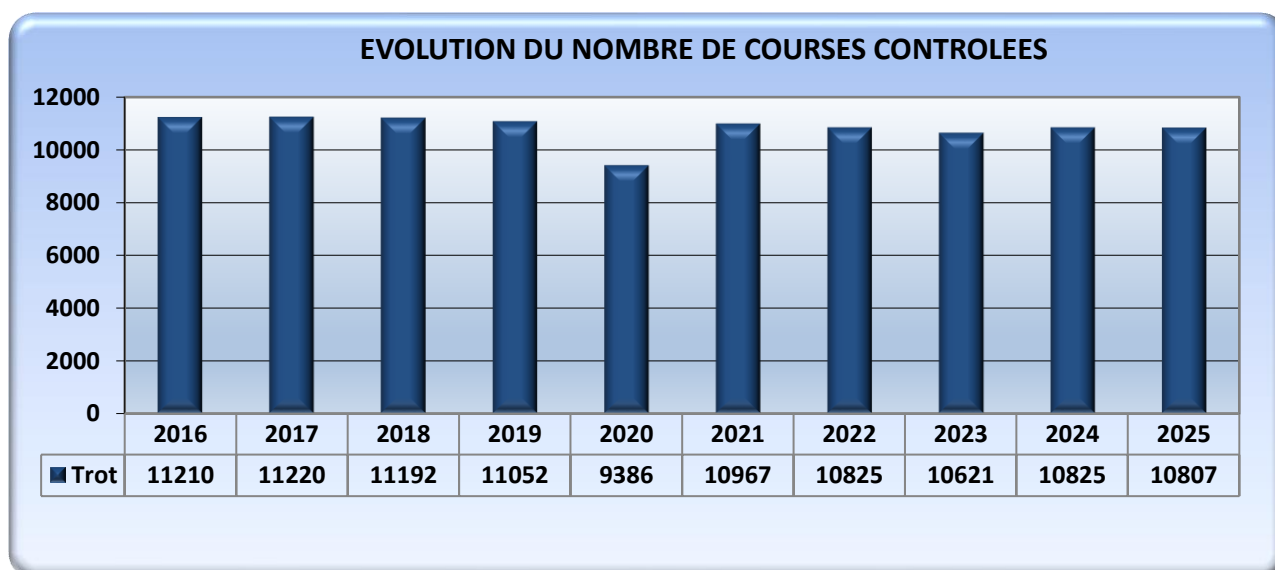
Le pourcentage de chevaux positifs est déterminé comme suit :
 (Nombre de cas positifs de l'année/Nombre de prélèvements réalisés dans l'année) *100.

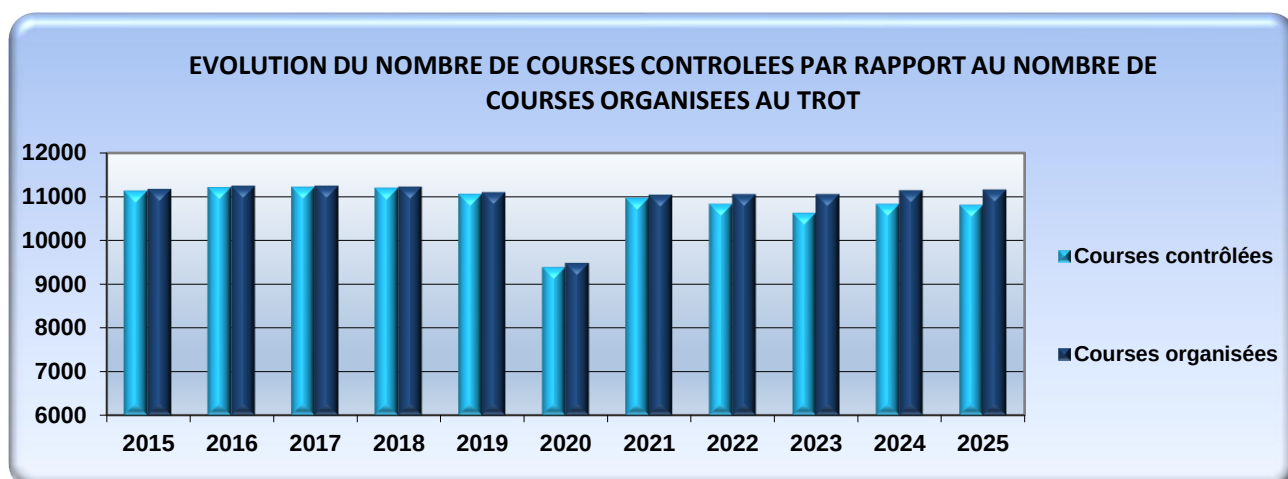
En 2025, sur 1000 prélèvements réalisés, un peu plus de 3 se sont donc révélés positifs.

Si l'on exclut les 20 cas positifs à la morphine et à l'Oripavine expliqués par une contamination alimentaire le pourcentage de positif est de 0,22%. Ce pourcentage est comparable aux pourcentages observés en 2023 et 2024.

5. PRELEVEMENTS EN COURSE

A. NOMBRE DE COURSES CONTROLEES



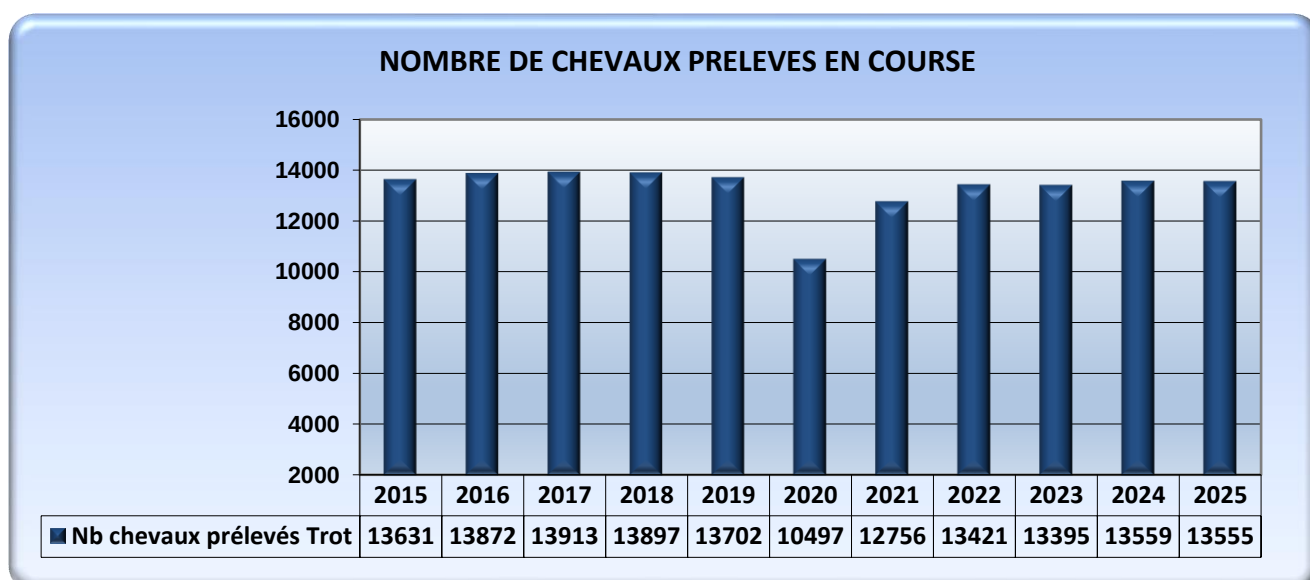


Evolution du pourcentage de courses contrôlées au trot :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Courses contrôlées	11210	11220	11192	11052	9386	10967	10825	10621	10825	10807
Courses organisées	11233	11231	11207	11088	9475	11029	11042	11041	11130	11144
% courses contrôlées	99,79%	99,90%	99,86%	99,67%	99,06%	99,23%	98,03%	96,19%	97,26%	96,97%

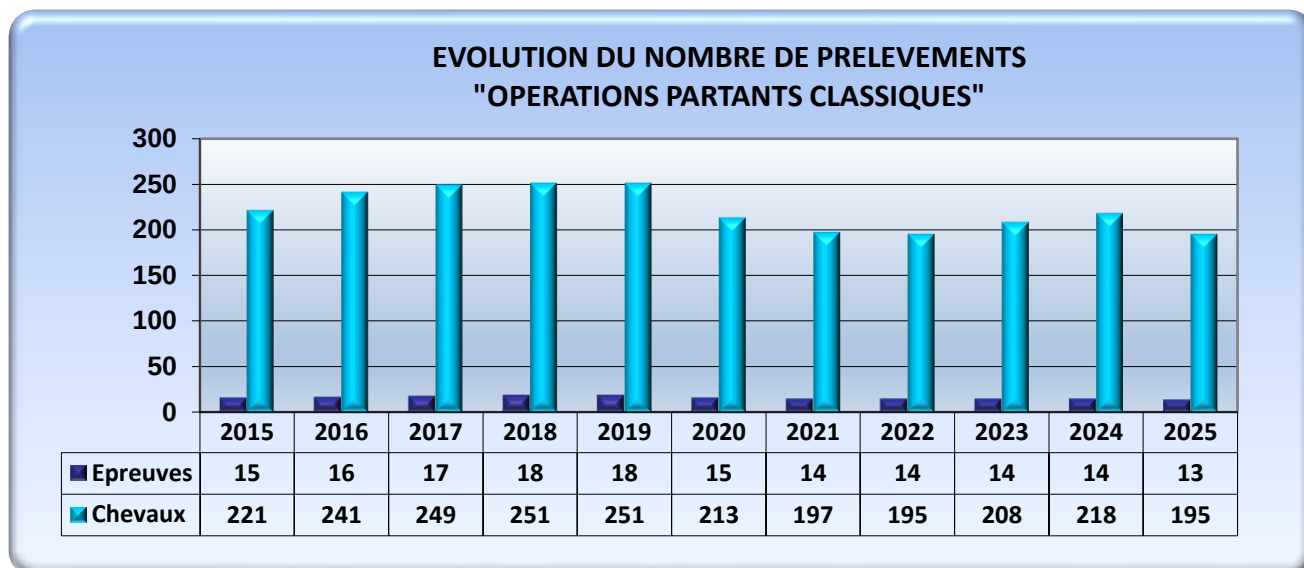
11124 courses en France métropolitaine auxquelles il faut ajouter 20 courses en Guadeloupe et Martinique. En 2025, **11144** courses ont donc été organisées au trot et **10807** ont été contrôlées, **ce qui représente un pourcentage de courses contrôlées de 96,97 %**. Certaines réunions de courses n'ont en effet pas pu être contrôlées en 2025. Cf. Explications ci-dessus page 11.

B. NOMBRE DE CHEVAUX PRELEVES EN COURSES



Evolution 2024-2025 au Trot : -0,03 %.

6. PRELEVEMENTS LORS DES « OPERATIONS PARTANTS »



Les opérations de prélèvements sur les chevaux déclarés partants ont été reconduites en 2025 sur environ 50 % des courses de Groupe I.

Par ailleurs, des chevaux déclarés partants dans d'autres épreuves ont également été prélevés.

Ainsi, des opérations partants ont été réalisées pour les épreuves suivantes : Le GNT au Croisé Laroche (GIII), et le Prix Kerjacques (GII).

En 2025, aucun prélèvement réalisé dans le cadre de ces opérations partants ne s'est révélé positif.

Depuis janvier 2021, en complément de ces opérations partants « classiques », des prélèvements sont effectués sur des chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome, avant leur participation aux courses dans lesquelles ils sont engagés. Ce sont en général 3 chevaux qui sont ainsi prélevés lors de chaque opération.

En mai 2023, de nouvelles opérations dites « opérations coup de poing » ont été mises en place. Lors de ces opérations spécifiques, ce sont 10 chevaux qui sont prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome.

En 2025, 78 opérations de prélèvements de chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome ont été organisées, dont 19 « opérations coup de poing » pour un total de 365 chevaux prélevés (en 2024, 357 chevaux avaient été prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome en 2024, 304 chevaux).

Un prélèvement effectué dans le cadre de ces opérations spécifiques s'est révélé positif.

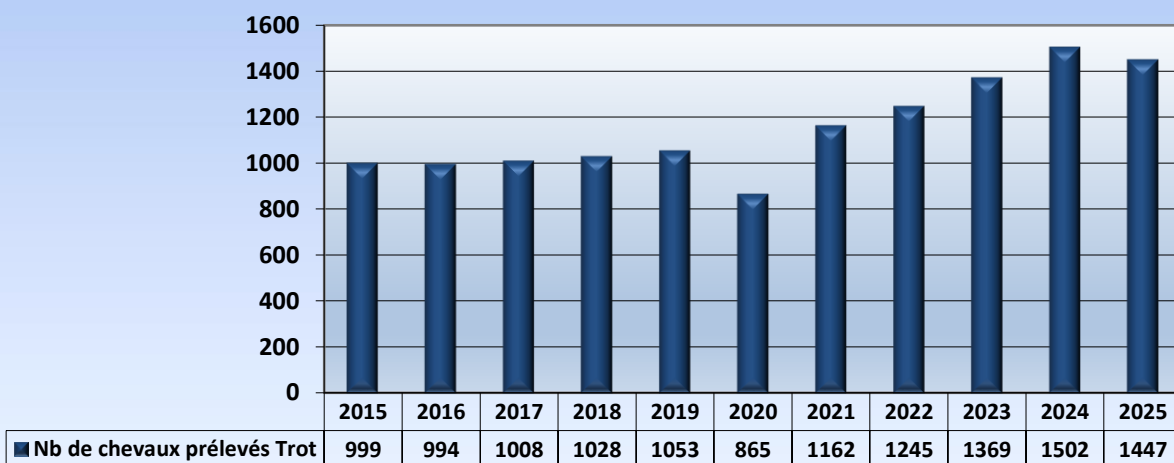
Un total de 560 chevaux déclarés partants ont donc été prélevés avant leur participation à une course, soit dans les 72 heures précédant l'épreuve, soit à leur arrivée sur l'hippodrome le jour de la course (575 en 2024).

7. PRELEVEMENTS A L'ENTRAINEMENT

En 2025, 850 missions de contrôles à l'entraînement (Contrôles à l'entraînement classiques, Opérations Partants classiques, Opération Partants sur hippodrome, Suivi Longitudinal et Enquêtes de Suivis Positifs) ont été réalisées et 1447 chevaux ont été prélevés à cette occasion.

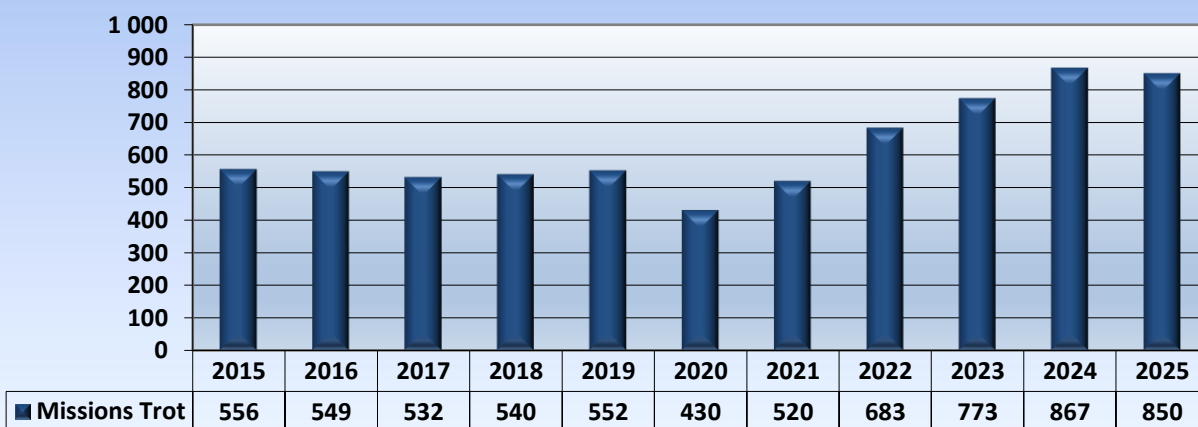
A. NOMBRE DE CHEVAUX PRELEVES

EVOLUTION DU NOMBRE DE CHEVAUX PRELEVES A L'ENTRAINEMENT



B. NOMBRE DE MISSIONS DE CONTROLES A L'ENTRAINEMENT

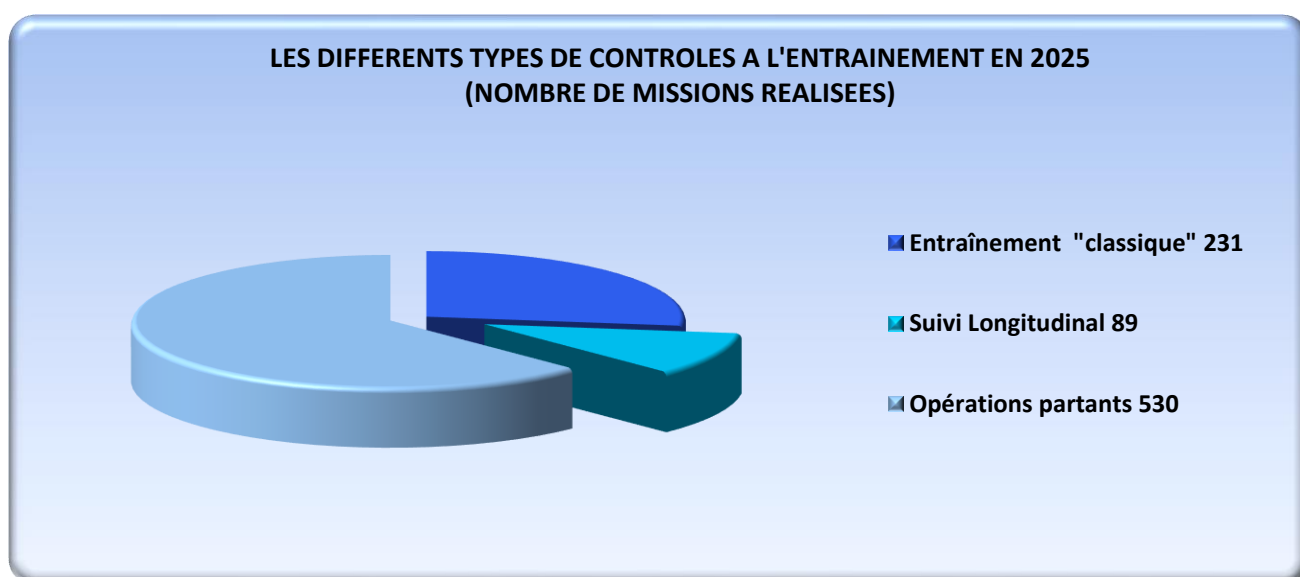
EVOLUTION DU NOMBRE DE MISSIONS DE CONTROLES A L'ENTRAINEMENT



La diminution du nombre de missions et du nombre de chevaux prélevés à l'entraînement observée entre 2019 et 2020 s'explique par le passage d'un suivi longitudinal réalisé sur 25 chevaux en 2019 à un Suivi Longitudinal à 10 chevaux en 2020.

L'augmentation sensible du nombre de missions et du nombre de chevaux prélevés à l'entraînement observée entre 2020 et 2025 s'explique à la fois par la mise en place en janvier 2021 de nouveaux prélèvements réalisés avant la course à l'arrivée des chevaux sur l'hippodrome et par **une augmentation importante du nombre de missions de contrôles à l'entraînement « classiques »**. (231 missions de contrôles à l'entraînement « classiques » pour 779 chevaux prélevés en 2025 versus 155 missions pour 524 chevaux prélevés en 2020).

C. LES DIFFERENTS TYPES DE CONTROLES REALISES A L'ENTRAINEMENT



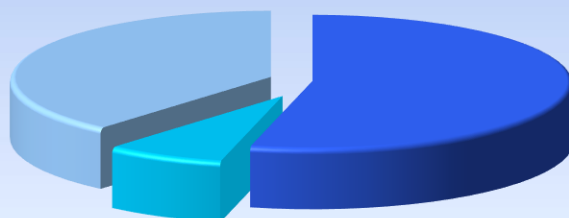
Parmi les 231 missions de contrôles à l'entraînement « classiques » réalisées pour le Trot en 2025, 211 ont été effectuées par les équipes vétérinaires de la FNCH et 20 par le vétérinaire de la SETF, le plus souvent dans le cadre d'enquêtes de suivis positifs.

Les missions de Suivi Longitudinal et « Opérations Partants » ont été réalisées par les équipes vétérinaires de la FNCH.

Deux types d'Opérations Partants réalisées :

- Prélèvements des chevaux sur leur lieu d'entraînement dans les 72 heures avant certaines grandes épreuves : 169 missions pour 195 prélèvements en 2025.
- Prélèvements des chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome : 78 opérations correspondant à 365 prélèvements en 2025.

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTROLES A L'ENTRAINEMENT EN 2025 (NOMBRE DE PRELEVEMENTS)



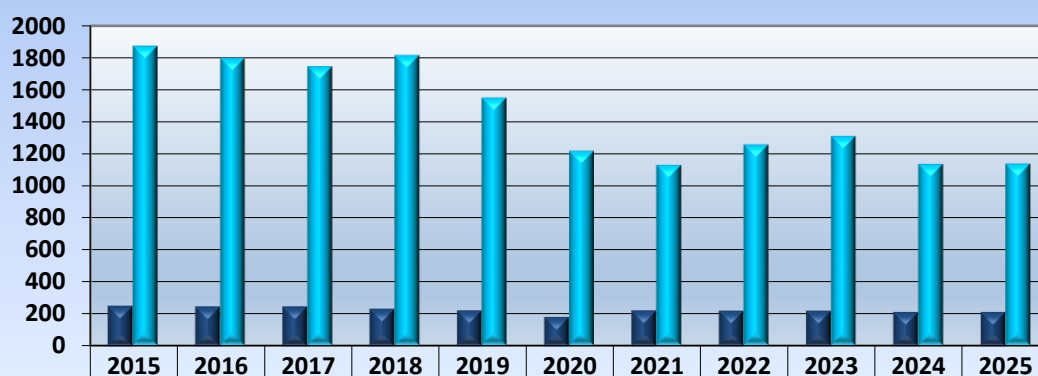
■ Entraînement "classique" 779

■ Suivi longitudinal 108

■ Opérations partants 560

8. PRELEVEMENTS LORS DES EPREUVES DE QUALIFICATION

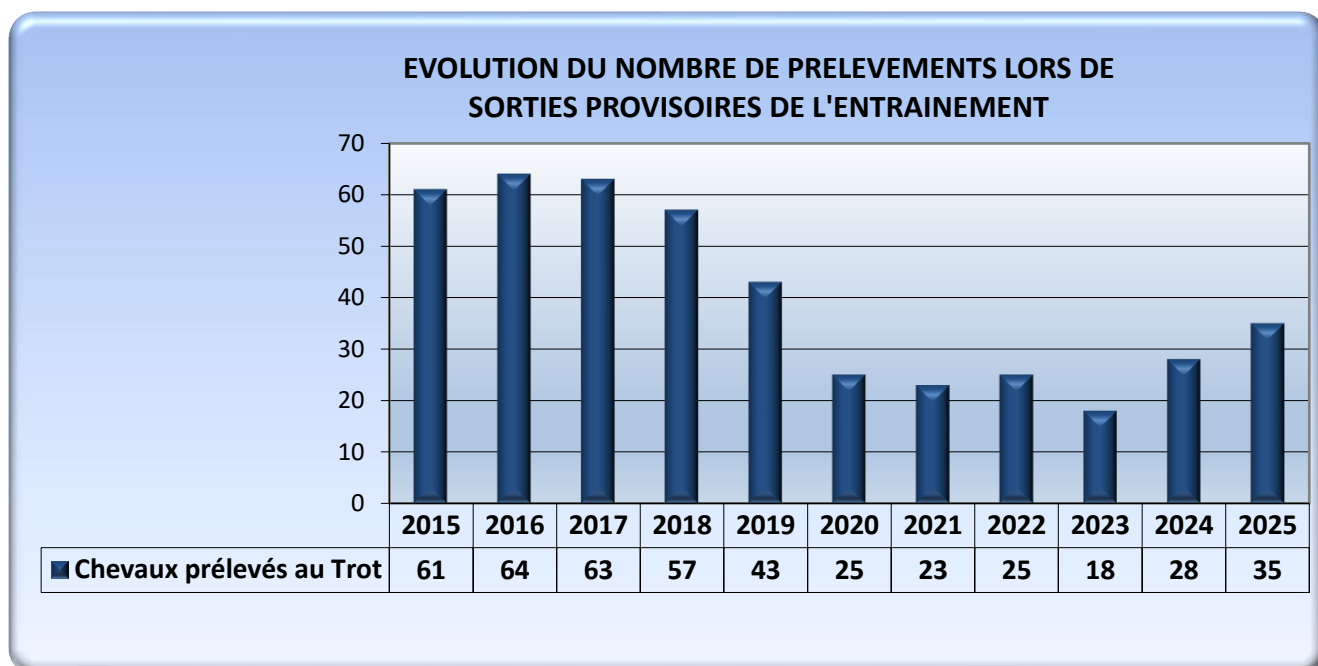
EVOLUTION DES PRELEVEMENTS PENDANT LES QUALIFICATIONS



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Epreuves organisées	247	243	243	228	218	178	218	217	217	209	208
■ Chevaux prélevés	1874	1799	1745	1816	1550	1218	1130	1257	1310	1136	1137

En 2025, 208 réunions de qualifications ont été organisées. 179 ont fait l'objet de prélèvements, soit 86%.

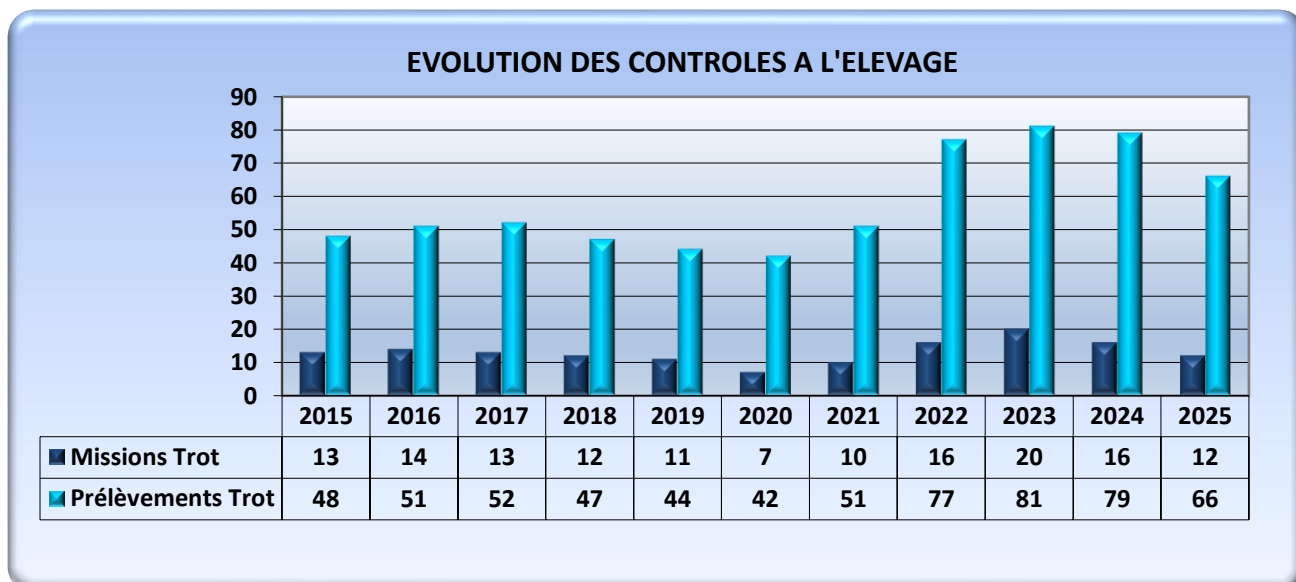
9. PRELEVEMENTS DE CHEVAUX SORTIS PROVISOIREMENT DE L'ENTRAINEMENT



10. PRELEVEMENTS A L'ELEVAGE

En 2025, **12 missions de contrôles à l'élevage** ont été organisées et **66 poulains** ont été **prélevés**.

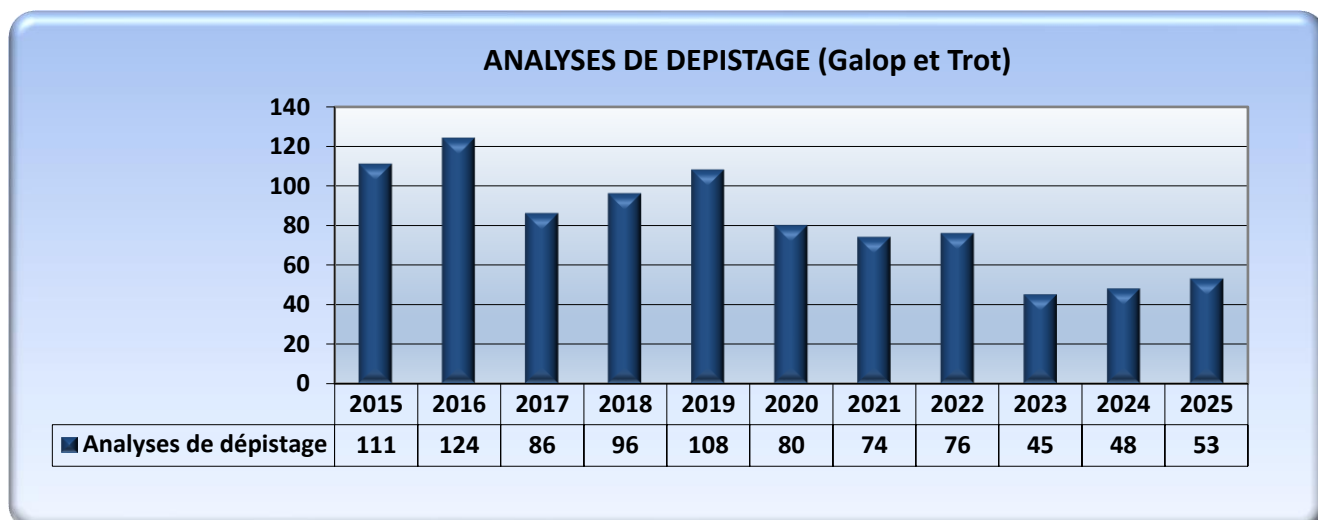
Depuis décembre 2018, la nature des prélèvements réalisés dans le cadre des contrôles à l'élevage a évolué. Ainsi, les prélèvements de crins ont été mis en place en remplacement de l'urine. Les prélèvements réalisés sur les poulains sont donc constitués de sang et de crins.



11. ANALYSES DE DEPISTAGE ET D'INTEGRATION

A. ANALYSES DE DEPISTAGE

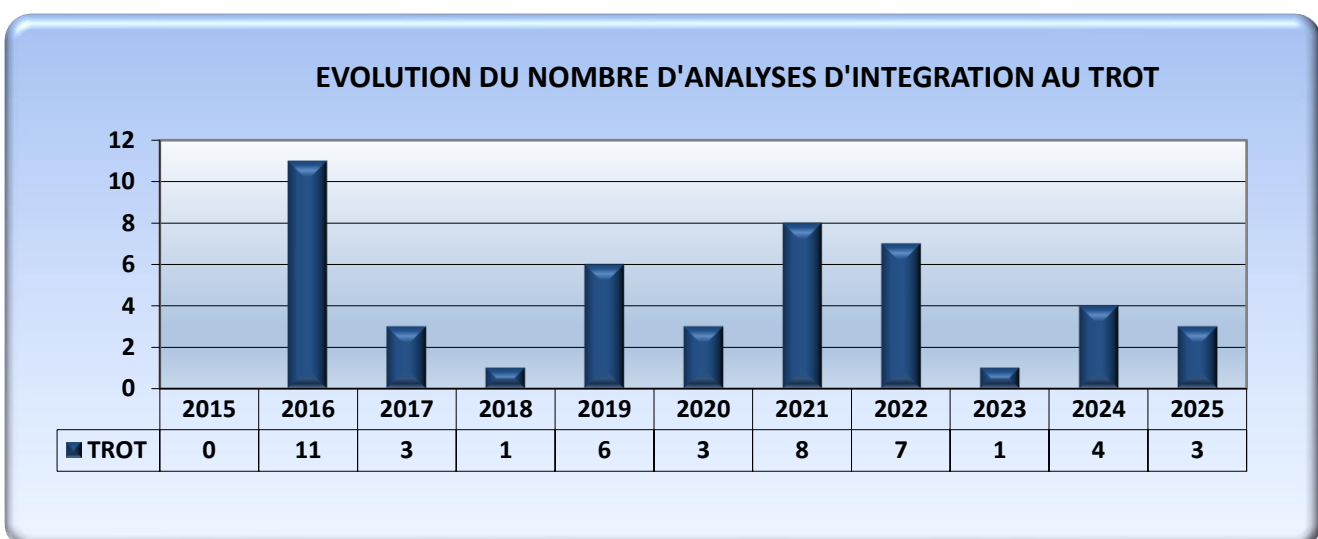
L'analyse de dépistage est un service proposé aux entraîneurs pour leur permettre de s'assurer de la complète élimination des médicaments administrés dans le cadre d'un traitement vétérinaire. Le prélèvement d'urine est réalisé par le demandeur lui-même.



En 2025, 53 demandes d'analyses de dépistage ont été enregistrées à la FNCH dont **11 pour le Trot** et **42 pour le Galop**.

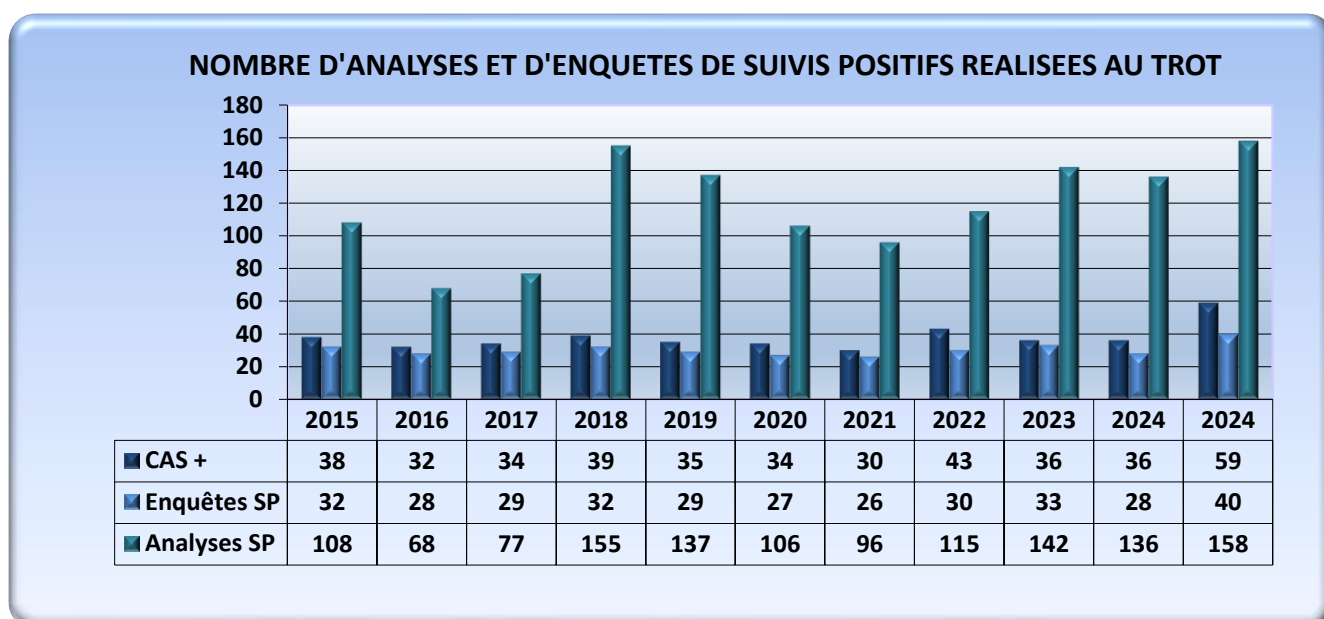
B. ANALYSES D'INTEGRATION

Il s'agit d'un service qui est proposé afin de s'assurer, lors de l'intégration d'un cheval dans l'effectif, que celui-ci ne recèle pas dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée dont l'origine ne peut être rattachée à la nourriture normale et habituelle. La demande est faite par l'entraîneur dans un délai maximum de huit jours à compter de la réception du cheval concerné.



NB : 32 analyses d'intégration ont été réalisées au galop en 2025.

12. ENQUETES ET ANALYSES REALISEES LORS DE SUIVIS POSITIFS



En 2025, les **59 cas positifs** au Trot ont concerné 48 entraîneurs. Parmi ces 48 entraîneurs, 2 étaient résidents à l'étranger.

40 enquêtes terrain ont été réalisées. Il a été possible de trouver une explication pour 52 des 59 cas positifs.

